



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2015 A 20 H 30

Etaient présents : M. ASTRUC Marc, BOISSET Magali, CHATELIN Patricia, DOLO Stéphane, DURAND Michel, LAPEYRE Marie-Christine, LINON Josiane, LINON Serge, LONJOU Charles, MARCHADIER Violette, MARTINEZ Christel, NODARI Sébastien, PASQUIER Daniel, PINSARD Paul, SEGUY Jean-Luc.

Absents excusés ayant donné procuration : BACH Karine a donné procuration à Paul PINSARD, PARIAT Philippe a donné procuration à Jacques POUGET.

Absente : Mme Aline JACQUET.

Madame Magali BOISSET est désignée comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 9 Mars 2015, en vue de son approbation. Monsieur Sébastien NODARI souhaite qu'il soit précisé dans le vote du compte administratif, le nombre de voix pour, contre et abstention. Dans la séance, il y avait 17 présents avec 1 pouvoir donc 18 suffrages exprimés dont 15 voix pour et 3 abstentions.

Aucune autre observation n'est émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2015-7 : Atelier de la Croix Blanche de Caroline Salvat pour la restauration de la statue de la Vierge de Pitié pour 4 800 € HT soit 5 760 € TTC.

2015-8 : La réalisation d'un espace abri avec barbecue à côté du lac de Marcenac, prestations de services de 5880 € HT soit 7 056 € TTC effectuées par Monsieur Ferchaud domicilié à Fontanes.

Pour information : Rappel du dossier de l'étude du notaire pour la vente de la parcelle boisée de Mme BOISSY épouse CHOMETON Claudine à Monsieur Jérôme BANIDE, section BZ 111 à proximité de la zone artisanale de Lissaure. La commune a la possibilité de faire usage d'un droit de préférence suivant l'article L331-24 du code forestier contenu dans la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Le Maire n'a pas délégué du Conseil municipal pour traiter cette question, il s'agit d'une compétence du conseil municipal.

Cependant depuis la dernière séance, Mme BOISSY épouse CHOMETON Claudine renonce à la vente de ce bien, donc le dossier n'est plus à traiter (courrier d'information du notaire en date du 3/04/2015).

Pour information : déclaration d'intention d'aliéner un bien par Monsieur Jacques MALICHIAR, parcelles BW 210 (rue du marché aux truffes) – 214 (place du fajal), 68 et 86 m² à Monsieur GHAZI Daniel.

ORDRE DU JOUR

1 – Affectation des résultats de fonctionnement 2014 pour le budget principal, le budget gymnase, et le budget annexe assainissement

Monsieur le Maire donne lecture des résultats 2014 en vue des propositions d'affectation.

BUDGET PRINCIPAL :

La section de fonctionnement est arrêtée pour les montants suivants :

Total des recettes : 1 732 818.13 €

Total des dépenses : 1 447 966.84 €

Excédent de l'exercice : 284 851.29 €

Excédent antérieur de l'exercice : 30 000 €

Résultat cumulé de clôture : 314 851.29 €

La section d'investissement :

Total des dépenses : 1 972 764.84 €

Total des recettes : 1 731 514.41 €

Résultat d'investissement : - 241 250.43 €

Résultat antérieur : - 282 643.75 €

Résultat de clôture : - 523 894.18 €

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 1 019 034 €

Recettes : 1 337 287 €

Excédent : 318 253 €

Besoin de financement de clôture : **205 641.18 €**

Projet d'affectation du résultat 2014:

Affectation au 1068 : 205 641.18 € (obligatoire)

Affectation complémentaire : 69 210.11 €

Soit un total d'affectation en investissement : 274 851.29 €

Report en fonctionnement : 40 000 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

Recettes : 54 007.10 €

Dépenses : 32 950.90 €

Excédent de l'exercice : 21 056.20 €

Excédent antérieur de l'exercice : 32 006.22 €

Résultat cumulé de clôture : 53 062.42 €

Section d'investissement :

Dépenses : 45 439.71 €

Recettes : 25 812.07 €

Résultat d'investissement : - 19 627.64 €

Résultat antérieur : **63 041.58 €**

Résultat de clôture : 43 413.94 €

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : **46 000 €**

Déficit d'investissement de clôture : 2 586.06 €

Projet d'affectation au budget 2015 :

Affectation obligatoire au 1068 : 2 586.06 €

Affectation complémentaire : 35 476.36 €
Soit un total d'affectation de 38 062.42 €
Report en section de fonctionnement : 15 000 €.

Compte administratif du budget GYMNASSE :

Section de fonctionnement :

Recettes : 43 878.19 €

Dépenses : 15 437.12 €

Excédent de l'exercice : 28 441.07 €

Excédent antérieur de l'exercice : 30 000 €

Résultat de clôture de fonctionnement : 58 441.07 €

Section d'investissement :

Dépenses : 64 833.32 €

Recettes : 27 134.68€

Résultat d'investissement : - 37 698.64 €

Déficit antérieur : - 11 862.97 €

Résultat de clôture : - 49 561.61 €

Pas de restes à réaliser.

Besoin de financement de clôture : - 49 561.61 €

Projet d'affectation au budget 2015 :

Affectation obligatoire au 1068 : 49 561.61 €

Report en section de fonctionnement : 8 879.46 €

Après examen approfondi, le conseil municipal décide à l'unanimité les projets d'affectation de résultats comme présentés ci-dessus.

2 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2015

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite aux élus lors de la commission des finances le 17/04/2015 avec 3 propositions : maintien des taux, augmentation de 1% ou augmentation de 2%.

Il propose le maintien des taux des taxes locales pour 2015.

Après plusieurs prises de paroles de Monsieur Daniel PASQUIER, Sébastien NODARI, Cristel MARTINEZ et Patricia CHATELIN,

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le maintien des taux pour 2015 de la manière suivante :

Taxe d'habitation : **10.88 %**

Taxe Foncière bâtie : **14.22 %**

Taxe foncière non bâtie : **134.49 %**

CFE 2015 : **16.67 %**

TOTAL DU PRODUIT	à taux constants	477 219 €
-------------------------	-------------------------	------------------

3 – Examen et vote des budgets 2015 (budget principal, budget annexe assainissement, budget Gymnase)

Budget principal

Monsieur le Maire donne une lecture détaillée de la section de fonctionnement et de la section d'investissement par budget, vous trouverez ci-dessous, le détail des opérations d'investissement.

Le budget est présenté pour un montant de 1 766 072 € en dépenses et en recettes.

Le budget d'investissement est présenté pour un montant de 2 509 928.18 €.

Soit un cumul de budget des deux sections en dépenses et en recettes de 4 276 000.18 €.

Le détail des principales opérations d'investissement est le suivant :

* Etude du P.L.U :	6 000.00 €
* Acquisition foncière :	56 000.00 €
* Modernisation locaux mairie, réhabilitation et extension :	333 375.00 €
* Rénovation Piscine 1 ^{ère} tranche :	29 750.00 €
* Cimetière de LALBENQUE :	8 833.00 €
* Cimetière de ST HILAIRE :	2 938.00 €
* Aménagement du bourg : rue de la mairie, rue du sol, rue du marché aux truffes :	2 000.00 €
* Espace jeux :	6 000.00 €
* Eclairage public sur Pauliac et Pech Garlet :	15 777.00 €
* Dissimulations des réseaux sur les secteurs Pauliac et Pech Garlet :	39 250.00 €
* Acquisition foncière pour extension zone artisanale de Lissaure :	5 931.00 €
* Programme défense incendie :	17 706.00 €
* Maison de la chasse :	4 000.00 €
* Programme de signalétique en groupement avec la Communauté :	5 000.00 €
* Rénovation de la piscine 2 ^{ème} tranche :	183 162.00 €
* Amélioration bâtiments communaux 2014 :	43 300.00 €
* Acquisitions matériels et mobiliers divers 2014 :	53 600.00 €
* Programme voirie 2014 :	2 000.00 €
* Restauration des 3 dernières chapelles :	191 000.00 €
* Eclairage public secteur lotissement les ouradous et la gendarmerie :	50 000.00 €
* Dissimulations de réseaux basse tension et France télécom :	40 000.00 €
* Aménagements abords de la piscine :	180 000.00 €
* Aménagements cœur de village – secteur II :	13 412.00 €
* Programme voirie 2015 :	40 000.00 €
* Accessibilité église ST QUIRIN, rénovations abat-sons :	40 000.00 €
* Aménagement piétonnier giratoire Mercadiol – route de Cahors :	300 000.00 €
* Amélioration bâtiments communaux :	30 000.00 €
* Projet d'une plaine de jeux :	40 000.00 €

Après lecture faite et observations, le conseil municipal vote à la majorité des membres, à savoir : 16 membres présents, avec 2 pouvoirs celui de Philippe PARIAT et celui de Karine BACH, soit 18 suffrages exprimés. Sur ces 18 suffrages exprimés : 14 votes Pour,

3 votes Contre (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN, Charles LONJOU) et un vote d'abstention (Daniel PASQUIER).

Budget annexe assainissement

Le budget de la section de fonctionnement est présenté pour un montant de 66 500 € en dépenses et en recettes.

Le budget de la section d'investissement est présenté pour un montant de 153 926.36 € en dépenses et en recettes.

Le détail des opérations est le suivant :

Opération 19 : acquisitions de matériel spécifique d'exploitation : 10 000 €.

Opération 23 : extensions diverses 2013 : 9 000 €

Opération 24 : Mise aux normes assainissement Piscine-camping-salle polyvalente : 15 000 €

Opération 25 : Extensions diverses 2014 : 15 000 €

Opération 26 : extensions diverses 2015 : 57 926.36 €

Après lecture et examen du budget annexe assainissement 2015, le conseil municipal valide à l'unanimité le budget ainsi présenté.

Budget annexe gymnase

Le budget de la section de fonctionnement est présenté pour un montant de 62 879.46 € en dépenses et en recettes.

Le budget de la section d'investissement est présenté pour un montant de 135 631.07 € en dépenses et en recettes.

Après lecture et examen du budget Gymnase 2015, le conseil municipal valide à l'unanimité le budget ainsi présenté.

4 – Examen et vote des demandes de subventions aux associations

Monsieur Serge LINON, Président de la commission vie associative vous présente le détail des dossiers de subvention reçus et complétés par les associations.

Les attributions seront inscrites dans une annexe spécifique du budget communal.

Le montant des attributions pour 2015 s'élève à 30 587€, ce montant est en augmentation par rapport à 2014 principalement suite à la participation au voyage scolaire au ski de l'école publique élémentaire de Lalbenque (7 912 €).

Vous trouverez en annexe, la liste des différentes attributions.

Après examen, le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de la commission vie associative.

5 – Avenants au marché de travaux : piscine, réhabilitation du bâtiment vestiaires-sanitaires

Monsieur Eric MORAND, architecte et maître d'œuvre de l'opération couverture des bassins et réhabilitation du bâtiment vestiaires-sanitaires vient de nous adresser plusieurs avenants :

LOT 5 : REVETEMENT SOLS ET MURS

**Le marché du LOT 5 : revêtements sols et murs s'élève à 14 600 € HT soit 17 520 € TTC
L'avenant n° 1 s'élève à 3 500 € HT soit 4 200 € TTC**

Le marché du LOT 5 s'élève donc à 18 100 € HT, soit 21 720 € TTC.

Rehausse de l'ensemble du sol existant de 12 cm.

LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES

Le marché du LOT 3 : menuiseries extérieures s'élève à 17 245 € HT soit 20 694 € TTC

L'avenant n°1 s'élève à 2 085 € HT soit 2 502 € TTC

Le marché du LOT 3 s'élève donc à 19 330 € HT soit 23 196 € TTC

Il s'agit du remplacement de portes des locaux techniques initialement prévues en métal par des menuiseries bois, donc une moins-value de 1615 € HT et une plus-value de 3 700 € HT pour la pose de faux-plafonds.

LOT 4 : PEINTURES

Le marché du LOT 4 : peintures s'élève à 5 722.57 € soit 4 997.57 € TTC

L'avenant n° 1 s'élève à - 725 € HT soit - 870 € TTC

Le marché du LOT 4 s'élève donc à 4 997.57 € HT soit 5 997.08 € TTC.

Il s'agit d'une moins-value concernant la peinture du plafond remplacé par la pose des faux plafonds.

LOT 7 : ELECTRICITE

Le marché du LOT 7 : électricité s'élève à 12 000 € HT soit 14 400 € TTC

L'avenant n°1 s'élève à 404.75 € HT soit 485.70 € TTC

Le marché du LOT 7 s'élève donc à 12 404.75 € HT soit 14 885.70 € TTC.

Avenant suite à la mise en œuvre du faux-plafond et au diagnostic depuis le coffret EDF des câbles et branchements.

LOT 8 : MENUISERIES INTERIEURES

Le marché du LOT 8 : menuiseries intérieures s'élève à 14 892 € HT soit 17 870.40 € TTC

L'avenant n°1 s'élève à 1 620 € HT soit 1 944 € TTC

Le marché du LOT 7 s'élève donc à 16 512 € HT soit 19 814.40 € TTC.

Il s'agit de l'ajout d'une cloison en stratifiée en remplacement d'une cloison existante.

A titre de récapitulatif, le montant des marchés de travaux s'élève à la base à 351 307.68 € HT soit 421 569.22 € TTC

Montant des avenants 6 884.75 € HT soit 8 261.70 € TTC.

Montant des marchés de travaux après avenants : 358 192.43 € HT soit 429 830.92 € TTC.

Après examen de ces avenants, le conseil municipal valide à l'unanimité cette présentation et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

6 – Taxe d'urbanisme : taxe d'aménagement : demande d'admission en non-valeur

La direction des finances de Cahors vient de nous adresser une demande d'admission en non-valeur pour une taxe d'aménagement pour la somme du principal de 10 028 € et les majorations et intérêts pour 1528 €.

Après examen de cette demande et vu la procédure de contentieux engagée, le conseil municipal valide à l'unanimité la demande d'admission en non-valeur présentée ci-dessus.

7 – Présentation du programme voirie 2015 : voies communales et voies communautaires

Paul PINSARD, Président de la commission voirie vous présente le détail des programmes voirie 2015 pour les voies communautaires et les voies communales.

Le programme 2015 des voies communautaires s'élève à 36 116.22 € TTC, mais nous bénéficions d'une enveloppe de 63 711 € TTC à répartir sur les travaux d'investissement et les travaux de fonctionnement de la manière suivante 75% et 25%, ce qui procure un reliquat possible de 11 667 € TTC sur l'investissement.

Dans un premier temps, suite à l'étude de la commission, le programme 2015 des voies communales s'élevait à 63 669.66 € TTC.

Cependant une opération est ouverte et votée au budget 2015 pour 40 000 € TTC, donc il y a des choix à faire.

Après étude de la commission, il est proposé un programme de 39 882.72 €.

La communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne doit se réunir prochainement et proposer à la validation, la possibilité de permettre aux collectivités qui ont un reliquat sur le programme des voies communautaires de pouvoir l'utiliser pour boucler leur programme sur les voies communales par l'attribution d'un fonds de concours.

Cela permettrait à la commune d'avoir le reliquat de 11 667 € TTC pour valider une plus grande partie du programme sur 2015, en passant de 39 882.72 € à 51 549.72 € TTC.

Ceci est une information, le programme définitif sera établi après décision de la Communauté de Communes.

8 – Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne : Modification des statuts :

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne vient de nous faire parvenir deux modifications de statuts à prendre, à savoir :

- modification de la liste des chemins de randonnée d'intérêt communautaire
- transfert de la compétence « aménagement numérique »

Après lecture faite des projets de délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux modifications de statuts.

9 – Adhésion au groupement de commandes de la Fédération départementale du Tarn pour achat de fourniture en électricité des points de comptage supérieurs à 36 Kva

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la Fédération départementale d'Énergie du Lot par rapport à l'achat groupé d'électricité. Avec l'ouverture des marchés de l'énergie, c'est la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité qui imposera aux collectivités la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité. Cela est valable pour les points de comptage supérieurs à 36 Kva, c'est-à-dire les tarifs jaunes. A ce jour, la commune possède un seul tarif jaune.

La Fédération départementale d'énergie du Lot nous propose un achat groupé d'électricité avec la création d'un groupement de commandes avec 7 syndicats départementaux (Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Lot, Lozère et le Tarn).

Le Tarn sera désigné coordonnateur du groupement mais l'interlocuteur privilégié reste le Syndicat du Lot.

Après lecture faite du projet de délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cet achat groupé d'énergie et ce partenariat et autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

10 – Rapport public sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'exercice 2013

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le présent rapport pour l'année 2013 est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation sommaire de ce rapport, le conseil municipal valide à l'unanimité ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour 2013.

11 – Piscine : création de régies supplémentaires pour activités leçons de natation et aquagym

A titre d'information, Monsieur le Maire donne les grandes lignes du nouveau fonctionnement de la piscine municipale de Lalbenque pour la saison 2015.

Ouverture à compter du 16 Mai 2015 jusqu'au 16 Octobre 2015 avec l'instauration d'une double tarification pour les résidents du territoire de la communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne et les résidents hors de ce territoire.

De plus, toutes les activités aquatiques seront encaissées par la collectivité avec la création d'une régie pour les cours de natation enfants et adultes ainsi que pour les cours d'aquagym.

Toute inscription à ces cours se fera exclusivement en Mairie aux heures d'ouverture, les dossiers et règlements pourront être retirés en Mairie, au guichet de la piscine ou encore disponible sur site internet de la commune (www.lalbenque.fr).

12 – Sollicitation pour une modification d'emprise du chemin de randonnée équestre au lieu-dit Laborderie

Monsieur LEFEVRE Mathieu sollicite la collectivité par courrier en date du 18 mars 2015 pour une demande de déviation du chemin de randonnée équestre (PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) qui passe au milieu de ses bâtiments au lieu-dit Laborderie.

Dans un premier temps, il convient de solliciter le conseil général pour que soit constaté la désaffectation du chemin à l'usage du public car il s'agit d'un chemin inscrit au PDIPR, après leur accord, il est possible de lancer la procédure dans sa globalité.

Après observations, le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande et autorise le Maire à solliciter le Conseil général sur cette question.

13 – Questions diverses

*Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy vient de nous adresser son rapport sur le prix et la qualité du Service (RPQS) du SPANC (service public d'assainissement non collectif) pour l'année 2014. Ce document est adressé pour information et est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

* L'office de tourisme nous a adressé un courrier en date du 14/03/2015 pour la saison des découvertures gourmandes 2015. Une réflexion est en cours et sera validée au prochain conseil municipal.

* Daniel PASQUIER sollicite de nouveau la proposition de constitution d'une commission énergies notamment sur l'éclairage public en collaboration avec le responsable technique de la collectivité. Cette commission s'organisera dans quelques mois.

* Serge LINON rend compte de la réunion de l'association « Cours et Causses Toujours », la course du diamant noir se déroulera le dimanche 14 juin 2015 avec l'arrivée à la halle de la mairie.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 20.

A LALBENQUE, le 27 AVRIL 2015.

Le MAIRE

Jacques POUGET.